



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Paris (75), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt sans garantie hypothécaire, pour un prix de 2 000 €.

Résultat de l'évaluation en date du samedi 29 juin 2024.

Emoluments du notaire	878 €
Emolument proportionnel de vente	78 € (dont 16 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	200 € (dont 40 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	116 €
Droits d'enregistrement	116 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	15 €
Frais de publication de vente	15 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	40 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	40 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	1 000 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 50.00 % du prix d'acquisition dont -25.35 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (61.79%) ■ Notaire (20.60%) ■ Etat (17.61%)

